



SNT CGT LANDES

COMPTE RENDU CAP LOCALES LISTE D'APTITUDE C EN B du 11/05/2009

Les conditions d'inscription 2009 :

Statutaires :

Peuvent être nommés contrôleurs du Trésor public de 2ème classe, après inscription sur une liste d'aptitude, «les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient à cette date d' au moins quinze années de services effectifs accomplis en qualité de titulaire».

La nouveauté 2009 la DGFIP demande, s'agissant des agents nés en 1951 ou avant de porter une attention particulière aux candidatures des excellents agents en fin de carrière

Jurisprudentielles :

- Ne pas avoir bénéficié de changement de corps par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans.
- De pouvoir dérouler une carrière de contrôleur (toutefois la limite d'âge de 60 ans est supprimée).
- De se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département.
- D'avoir, au minimum, la note de référence en 2006 ; 2007 et 2008.

Comment devenir contrôleur par liste d'aptitude ?

La chose est délicate, mais la maîtrise des règles du jeu s'impose à tout candidat à ce mode de promotion.

En résumé, figurer sur la liste d'aptitude suppose d'incontournables dispositions jurisprudentielles

→ la mention du notateur « **avis très favorable** » *attention : « pas favorable » et encore moins « réservé »*

→ **s'être engagé à la mobilité** dans le département sans réserve aucune (même si jusqu'à présent, la nomination sur place était d'actualité, elle n'est pas la règle)

→ et puis, il y a les petits trucs à savoir qui facilitent les choses

→ avoir de préférence entre 45 et 55 ans, heureusement, l'administration en 2009 a facilité l'accès au cadre B pour les agents en fin, de carrière.

l→ pouvoir dérouler une carrière de contrôleur, avec l'allongement du nombre d'annuité pour obtenir une retraite décente cela devrait faciliter certaine nomination

Il n'en reste pas moins que l'exigence de reconnaissance des qualifications des agents C est très forte dans nos services.

Cette aspiration est juste car nos services font appel de plus en plus à des nouvelles techniques, des réglementations en évolution constante. La promotion des listes d'aptitude ne répond aux aspirations que de 10% des candidats cette année dans les Landes.

Malgré une meilleure appréhension de la direction de l'ensemble des dossiers... la CGT se déclare contre ce type de sélection qui écarte trop d'agents ayant d'excellent dossier. La CGT revendique son remplacement par un examen professionnel qui offre de meilleures garanties d'objectivité et de traitement des agents.

Les élus CGT tiennent à féliciter les futurs promus du département. Nous aurons par ailleurs une pensée pour nos collègues qui , eux aussi réunissaient les mêmes critères que leurs collègues promus, mais dont la reconnaissance aura été victime du nombre restreint de places offertes.

Rang	origine	Nom Prénom	Affectation
1	c	LACROUTS JEANINE	DAX HOSPITALIERE
2	EP	GIRAUD ALAIN	ERD
3	EP	DANE PHILIPPE	PRC (DAGAS)
4	c	SICOT ANNE MARIE	SOUSTONS
5	LA	PAGE CHRISTIAN	REDEVANCE
6	C	DENIS MONIQUE	ST PAUL
7	C	BAILLET JEAN CLAUDE	GRENADE / ADOUR
8	EP	ECHVESTE EVELYNE	SABRES

(C concours – LA liste d'aptitude – EP examen professionnel)

EN CHIFFRE : 90 agents ayant vocation
73 candidatures
17 agents ont choisi de ne pas postuler

Le quota des agents classés, autorisé par la CP pour le département est de 8 (soit environ 10% des agents ayant vocation), celui des promus est inconnu à ce jour.

VOTE : pour : PARITE ADMINISTRATIVE
Abstention : FO
Contre : CGT et CFDT

Pour la direction, , l'appréciation très favorable de son supérieur est primordiale

les élus CGT en CAP B
Michel LASSALLE Néré LASSALLE

toutes les infos sur notre site CGT 40

Magellan – les départements – le département 40 – le département – vie pratique –
syndicats – la CGT